

**Séance du 29 juillet 2004**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Casenave à Mme Larran-Lange ; M. Larralde à Mme Lougarot.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PROPLETE URBAINE - Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise NETTOYAGE 2064

Mme IPHARRGUERRE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La ville de Bayonne a confié à l'entreprise Nettoyage 2064 diverses prestations de propreté urbaine tout au long de l'année et pendant les Fêtes de Bayonne, et ce pour 3 ans.

A l'usage, il apparaît nécessaire d'étendre les prestations à l'issue du marché des halles du pont Pannecau au pont Marengo et de procéder au nettoyage des rocade entre les giratoires de Maignon et de Compagnet.

Par ailleurs, le service de la propreté urbaine confiait traditionnellement à diverses sociétés des opérations de nettoyage à réaliser pendant et à l'issue des Fêtes de Bayonne (braderie Saint-Esprit, départ des forains de la place de Gaulle, campement provisoire de Mousserolles, nettoyage des secteurs Lauga, Floride et Lesseps). Le marché en cours permet de rationaliser ces commandes.

C'est pourquoi il est proposé de conclure un avenant avec l'entreprise Nettoyage 2064 pour un montant de 7.605,44 € hors taxes soit une augmentation de 10,8 % du marché en cours.

La commission d'Appel Offres réunie le 22 juillet 2004 a donné un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer le présent avenant..

Adopté.

Mme Lougarot s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.